



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté, lors d'une séance tenue le **5 avril 2022**, le Règlement numéro 06-2022 « Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux »;

QU'un avis de motion et une présentation du projet de règlement ont été donnés le 1er mars 2022;

QU'un avis public de l'avis de motion a été donné le 2 mars 2022;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 5 avril 2022;

QUE le présent avis public est donné le 6 avril 2022;

QUE le présent règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant, ce **6 avril 2022**.

Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement # 06-22 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, en date du **6 avril 2022**.

Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière